

Concours

Le SEAE M^{me} Barbara McDougall a annoncé le 4 mars les premiers résultats du concours sur la sécurité coopérative. Le Programme fournit une aide financière pour des projets qui favorisent la compréhension et l'examen public des questions liées à la sécurité coopérative, un des principaux objectifs de la politique étrangère du Canada.

Plus de 90 projets ont été reçus. Après un examen minutieux, 47 projets d'un coût total de 1 200 000 dollars ont été retenus. La préférence a été donnée aux projets portant sur des questions internationales importantes du point de vue canadien ou intéressant directement le Canada, et à ceux visant à promouvoir la coopération entre des particuliers ou des institutions dans tout le pays, ou visant à promouvoir la consultation et la diffusion d'idées ou de renseignements.

Le concept de la sécurité coopérative repose sur la prémisse selon laquelle la paix et la sécurité dépendent du dialogue et de la coopération entre les États dans tous les domaines de leurs relations, des questions politiques et sociales aux questions militaires et économiques. Parmi les projets choisis, mentionnons des études sur la sécurité coopérative à l'ère de l'après-Guerre froide, la politique du maintien et du rétablissement de la paix, la sécurité environnementale et les ressources en eau douce, les régimes multilatéraux de défense antimissile, la non-prolifération nucléaire et les questions de sécurité et de conflit en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région Asie-Pacifique. D'autres projets ont été retenus, notamment des conférences et des publications sur des questions comme le maintien de la paix, la diplomatie préventive, l'action coercitive, la sécurité maritime et les moyennes puissances dans le nouvel ordre mondial.

Le Programme invite tous les intéressés à faire parvenir d'autres demandes. Les dates limites de candidature sont le 30 avril pour le concours du mois d'août, et le 31 octobre pour le concours du mois de février. Pour obtenir des précisions supplémentaires, veuillez communiquer avec : Programme de concours sur la sécurité coopérative, 55, rue Metcalfe, pièce 1180, Ottawa (Ontario) K1P 6L5. Téléphone : (613) 233-4448. Télécopieur : (613) 238-2062.

Les perspectives d'une interdiction complète des essais

Les passages suivants sont tirés d'un discours que M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, a prononcé à une Conférence régionale des Nations Unies qui s'est tenue à Kyoto (Japon), du 13 au 16 avril, sur le thème «Le désarmement et la sécurité nationale dans un monde interdépendant».

La prolifération des armes conventionnelles et des engins de destruction massive est devenue un des pires périls auxquels l'humanité fait face depuis la fin de la guerre froide. Les dangers de la prolifération nous préoccupent depuis longtemps, mais nous vivons désormais dans un contexte où les rivalités qui avaient été étouffées, contenues ou, dans certains cas, dissimulées tout simplement derrière le masque glacial de la guerre froide resurgissent en divers points du globe. La décision récente de la République démocratique populaire de Corée de dénoncer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) nous rappelle durement les dangers pesant sur le monde. Ici à Kyoto, nous ne pouvons que reconnaître les conséquences de cette mesure rétrograde pour la stabilité régionale et internationale.

Ironie suprême et sans doute tragique, juste au moment où se prennent des mesures décisives pour arrêter la prolifération «verticale» des armements nucléaires et commencer à en renverser le cours, la prolifération «horizontale» s'accélère, elle, à un rythme alarmant.

Importance d'un CTBT

Où situer un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) dans ce contexte de la prolifération après la fin de la guerre froide? En effet, en matière de désarmement, aucun objectif n'a probablement préoccupé autant l'ONU à lui seul pendant tant d'années que celui de mettre fin pour toujours à toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux.

Même si les Nations Unies n'ont pas réussi pendant toute la durée de la guerre froide à convaincre les États dotés d'armes nucléaires d'amorcer des négociations sérieuses en vue d'interdire tous les essais, la collectivité internationale a conservé à cette question une place centrale dans les pourparlers multilatéraux sur la limitation des armements et le désarmement. La convocation, en 1991, d'une conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, d'une part,

et, d'autre part, la façon dont la question de l'interdiction des essais a contribué en 1990 à empêcher les participants à la Conférence d'examen du TNP de s'entendre sur une Déclaration finale comptent parmi les exemples les plus frappants de l'importance primordiale acquise par ce dossier.

Maintenant que la guerre froide a pris fin et, avec elle, la concurrence militaire américano-soviétique, beaucoup soutiennent que la «valeur symbolique» d'un CTBT l'emporte de loin sur les avantages concrets qui pourraient en découler. Quels seraient donc ces avantages? Si la prolifération menace dangereusement la paix et la sécurité internationales, comme le croit mon gouvernement, comment un CTBT contribuerait-il à écarter ce péril?

De toute évidence, un tel traité n'empêchera pas les États déjà dotés d'armes nucléaires de construire d'autres engins en se servant de vieux modèles et il n'enrayera pas non plus la fabrication des vecteurs. Les É.-U. et la Russie ont déjà fait d'énormes progrès sur ce plan dans le cadre des traités FNI, START I et START II. Malgré tout, un CTBT n'est pas un substitut à d'autres réductions négociées des arsenaux nucléaires existants des États-Unis et de la Russie ni à des mesures semblables que les trois autres États dotés d'armes nucléaires pourraient prendre...

Comme les cas de l'Iraq et de la Corée du Nord le montrent si clairement, nous risquons, sans doute plus que jamais auparavant, de voir s'accroître énormément le nombre d'États capables de fabriquer des armes nucléaires, et portés à le faire. Et l'hésitation des États liminaux à renoncer à l'option nucléaire est inspirée surtout par leurs propres évaluations géostratégiques des antagonismes politiques et militaires régionaux. Par conséquent, bien que l'arrêt des essais puisse, en enlevant de l'importance au rôle militaire des armes nucléaires, influencer sur l'opinion des États liminaux, il est peu probable qu'une interdiction des essais suffise en elle-même à convaincre ces pays de renoncer pour de bon aux engins atomiques.

Le plus difficile à évaluer, c'est l'incidence qu'un CTBT aurait sur le renforcement du TNP (et de tout le régime de non-prolifération des armes nucléaires), en attestant avec force la détermination des États dotés de telles armes à remplir une promesse fondamentale du «marché» conclu entre eux et les États non munis de ces en-